

Une semaine pour observer des pratiques de remédiation

Trois groupes de huit enseignants ou directeurs de cinq athenées de Wallonie-Bruxelles Enseignement partent une semaine en janvier-février en Italie, en Angleterre ou aux Pays-Bas pour observer les pratiques de remédiation.

Sabine Haot, chargée au sein du réseau (avec l'aide de David Maïe) de gérer ce premier projet Erasmus + déposé en consortium : « Il s'agit de voir s'il y a des pratiques dont on peut s'inspirer dans ces pays qui ne sont pas nécessairement les plus performants, mais où les résultats [notamment aux enquêtes PISA] sont en progrès ».

Après trois jours de formation sur le système scolaire du pays hôte, sur la remédiation et sur l'encadrement des élèves à besoins spécifiques, les trois groupes auront deux jours d'observation sur le terrain. Les objectifs de ce projet qui sera évalué fin 2017 sont « d'établir un recueil de bonnes pratiques, de les mettre en place dans les écoles ayant participé au projet, puis d'essayer dans le réseau, notamment en créant un module de formation destiné d'abord aux chefs d'établissements, puis aux enseignants », explique M^{me} Haot.

Erasmus + : embarquement immédiat

Trop compliqué de rentrer un dossier « Erasmus + » ? AEF-Europe, vous y aide. Embarquement avant février ou fin mars...

Depuis 2014, Erasmus + réunit tous les mécanismes européens et internationaux mis en œuvre pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, remplaçant à lui seul sept programmes (Leonardo, Grundtvig, Comenius...).

Le budget 2014-2020 – que l'Europe a amplifié – finance trois « actions-clés » :

- la mobilité d'apprentissage/de formation, qui s'adresse aux jeunes de 15 à 30 ans mais aussi à l'ensemble des personnels de l'enseignement (y compris l'éducation des adultes) ;
- la coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques, sous la forme de partenariats stratégiques entre institutions (donc par exemple entre écoles), qui vise à favoriser l'innovation pédagogique, l'excellence académique et le rapprochement avec le monde économique ;
- le soutien à la réforme des politiques dans les États membres de l'Union européenne.

Les « actions-clés » 1 et 2 concernent très directement les établissements scolaires.

Jusqu'au 2 février 2016, ils peuvent introduire des projets de mobilité à des fins de formation pour leur personnel et des projets de mobilité à des fins de stage pour les élèves de l'enseignement qualifiant.

Ce type de projet peut également être déposé par le coordonnateur d'un consortium (minimum deux écoles, ou un PO, un centre de formation continue pour les enseignants reconnu par la FW-B, etc.).

Jusqu'au 31 mars 2016, ils peuvent déposer des projets de partenariats stratégiques avec d'autres institutions.

Les équipes de l'AEF-Europe (service à gestion séparée du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles), en charge de la partie éducation et formation du programme Erasmus +, ont pour mission de conseiller les porteurs de projets tout au long de leurs démarches. ●

D. C.

Contacts : mobilite@aeef-europe.be pour la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage/formation, partenariats@aeef-europe.be pour un projet de partenariat stratégique, www.erasmusplus-fr.be ou 02 / 542 62 78. Séance d'information pour les partenariats scolaires le mercredi 27 janvier à Bruxelles (salle Zinnola, Place Royale, 2).

